

Protéger le nom et choisir l'hébergement d'une PME cliente

ConseilOr (entreprise fictive) accompagne les entreprises dans leur stratégie de digitalisation et de vente omnicanale. Son site, mis en place il y a cinq ans, est en cours de refonte : il présente ses offres de conseil, publie un blog et des guides, et vend en ligne des équipements pour le télétravail et la relation client à distance. Inès accompagne une PME cliente, une torréfaction qui lance son site et sa boutique en ligne : elle chiffre la protection de son nom (document 1) et compare deux offres d'hébergement compatibles avec WordPress et PrestaShop (document 2).

Complétez les annexes, puis répondez aux questions d'analyse.

Document 1 - Protection du nom de la torréfaction

Dépôt de la marque en ligne à l'INPI dans 4 classes de produits et services (tarif de l'INPI : 190 € pour une classe, 40 € par classe supplémentaire). Réservation de 5 noms de domaine (.fr, .com, .eu et deux orthographes proches) à 14 € HT par an chacun, pour 3 ans.

Document 2 - Deux offres d'hébergement

Élément	Offre A	Offre B
Type	Serveur mutualisé	Serveur privé virtuel (VPS) administré par l'hébergeur
Abonnement	14 € HT par mois	45 € HT par mois
Mise en service	Aucune	180 € HT
Disponibilité garantie	99,5 %	99,95 %
Sauvegardes	Quotidiennes, sur le même serveur	Quotidiennes, copiées dans un second centre de données
Localisation des serveurs	France	Union européenne
Compatible WordPress et PrestaShop	Oui	Oui

Chiffre d'affaires de la boutique en ligne de la torréfaction prévu pour 2027 : 1 314 000 € HT. Une année compte 8 760 heures.

Annexe 1 (protection du nom : montants en euros)

Question	Réponse
Coût du dépôt de la marque à l'INPI (€)	
Coût des noms de domaine sur trois ans (€ HT)	

Annexe 2 (hébergement : arrondir les heures et les montants au centième)

Question	Réponse
Coût total de l'offre A sur trois ans (€ HT)	
Coût total de l'offre B sur trois ans (€ HT)	
Surcoût annuel de l'offre B (€ HT)	
Arrêt toléré par an avec l'offre A (heures)	
Arrêt toléré par an avec l'offre B (heures)	
Chiffre d'affaires moyen par heure en 2027 (€ HT)	
Chiffre d'affaires perdu au maximum par an avec l'offre A (€ HT)	
Chiffre d'affaires perdu au maximum par an avec l'offre B (€ HT)	

Questions d'analyse

Quelle affirmation sur la marque et le nom de domaine est exacte ?

- ☐ Réserver le nom de domaine en .fr donne à la torréfaction un droit exclusif sur ce nom dans toute la France
- ☐ La marque déposée à l'INPI protège le nom dix ans, renouvelables, pour les classes choisies
- ☐ Le bureau d'enregistrement refuse tout nom de domaine qui reprend la marque d'une autre entreprise

Justification :

Quelle offre d'hébergement Inès doit-elle recommander ?

- ☐ L'offre B : son surcoût annuel est inférieur aux ventes qu'elle protège
- ☐ L'offre A : la moins chère sur trois ans, avec des serveurs situés en France
- ☐ Aucune : un ordinateur du bureau, allumé en permanence, peut héberger le site

Justification :